

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-409

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-097-2020****Objet : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – TARIFICATION 2020-2021**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la délibération n°DE-166-2019 du 18 décembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;

Considérant les statuts de la Communauté de Communes d'Albret Communauté et particulièrement le paragraphe concernant les compétences facultatives, celle dénommée : « Accueil des gens du voyage » ;

Considérant le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, confirmant la nécessité d'une aire d'accueil de 20 places, la Communauté de Communes et la Commune de Nérac ont entrepris les diverses démarches nécessaires pour la réalisation de cet équipement au lit dit « Pêtre » ;

Considérant la nécessité de définir annuellement les tarifs d'utilisation de cette aire. Ces tarifs devront être annexés au règlement intérieur de l'équipement.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE**Article 1** : D'appliquer la tarification suivante aux utilisateurs de l'aire d'accueil des gens du voyage :

- Droit de place journalier : 3 € TTC
- Eau : 3,80 € TTC/m³
- Electricité : 0,22 € TTC/ kWh
- Caution : 60 € par séjour

Fait à NERAC le, **27 AOUT 2020**Le Président,
Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire